

MAIRIE
1, Place du CHâteau
69380 CHARNAY EN BEAUJOLAIS

REGLEMENT DE CONSULTATION

MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE PMR DES LOCAUX DE LA MAIRIE CHANGEMENT DE MENUISERIES

Projet sis:
MAIRIE
1, place du Château
69380 CHARNAY EN BEAUJOLAIS

MAITRE D'OUVRAGE:

MAIRIE
1, place du Château
69380 CHARNAY EN BEAUJOLAIS
Tél. : 04 78 43 90 69

ARCHITECTE:

Olivier BERMOND
Architecte dplg
Architecte du Patrimoine
5, rue de Larvaux
69210 L'ARBRESLE
04 74 01 31 00
06 14 88 29 89
olivier.bermond@wanadoo.fr

Date limite de remise des offres: 26 JUILLET 2018 A 18h00

SOMMAIRE

1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

2 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRE

2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

2.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

2.3 DUREE DE CHANTIER

2.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

2.5 RECONDUCTION DU MARCHÉ

2.6 MARQUES, TYPES DE MATERIELS, MATERIAUX

2.7 OPTIONS

2.8 VISITE DES LIEUX

2.9 SOUS TRAITANCE

3 PRESENTATION DES OFFRES

4 JUGEMENT DES OFFRES

5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

6 MONNAIE DE REFERENCE.

7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRE:

Le présent appel d'offres concerne les travaux **de mise aux normes de l'accessibilité PMR de la Mairie de Charnay en Beaujolais**

A titre indicatif on peut prévoir que les travaux débiteront début octobre 2018

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du Travail. (Loi n° 93.1418 du 31 Décembre 1993).

2 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS :

Les travaux projetés constituent une tranche divisée en neuf (9) lots ci-après désignés :

Lot 1 : GROS-OEUVRE

Lot 2 : MENUISERIES EXTERIEURES

Lot 3 : MENUISERIES INTERIEURES

Lot 4 : PLATRERIE – PEINTURE

Lot 5 : CARRELAGE - FAIENCE

Lot 6 : SOLS SOUPLES

Lot 7 : ASCENSEUR PMR

Lot 8 : PLOMBERIE SANITAIRES

Lot 9 : ELECTRICITE CF et cf

Chacun de ces lots fera l'objet d'un marché distinct.

2.2 DUREE DE CHANTIER :

La durée globale d'exécution des travaux est fixée à QUATRE (4) mois.

2.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.4 RECONDUCTION DU MARCHE :

Sans objet.

2.5 MARQUES, TYPES DE MATERIELS, MATERIAUX :

Les marques, types de matériel, matériaux préconisés dans le CCTP propre à chaque lot sont donnés à titre d'exemples et de référence en vue de définir le niveau de qualité exigé.

L'entreprise consultée peut proposer des marques, types de matériels, matériaux différents sous les réserves ci-après:

- **Techniques et qualité équivalentes**
- **Garantie au moins équivalente ou supérieure**

Les autres prescriptions, renfermées dans le CCTP, revêtent un caractère intangible et ne peuvent donc pas faire l'objet de variantes

2.6 OPTIONS :

Sans objet.

2.7 VISITE DES LIEUX :

**La visite des lieux est obligatoire (document de visite à signer en Mairie)
Un rendez-vous devra être pris auprès des services de la Mairie avant toute visite.**

2.8 SOUS TRAITANCE :

Le Maître de l'Ouvrage souhaite que l'entrepreneur principal procède à l'éventuelle désignation de sous traitants au moment de la remise des offres.

A cet effet, l'entrepreneur principal devra joindre à son offre une déclaration renfermant les renseignements nécessaires.

La titulaire devra porter à la connaissance de la personne publique contractante les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

3 PRESENTATION DES OFFRES.

L'offre sera composée des pièces ci-après:

1^{ère} enveloppe:

- 1) **DC1 et DC2 dûment complétés et signés**
- 2) **Attestation d'assurance civile et décennale**
- 3) **Références similaires**

2^o enveloppe:

- 1) **Le DC3, dûment paraphé à chaque page et signé**
- 2) **Le CCAP, commun à tous les lots, dûment paraphé à chaque page et signé**
- 3) **Le CCTP, propre à chaque lot, dûment paraphé à chaque page et signé**
- 4) **Le DFPG (du lot concerné), dûment paraphé à chaque page et signé**

4 JUGEMENT DES OFFRES.

Les offres, seront classées par la commission compétente, sur la base des critères d'attribution ci-après, classés dans l'ordre décroissant d'importance :

- 1 – Montant TTC du prix global forfaitaire - 50%
- 2 – Valeur technique de l'offre et conformité avec le CCTP - 30%
- 3- Délais de réalisation - 20%

5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE.

Fixé à l'article 3 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

6 MONNAIE DE REFERENCE.

L'Euro est l'unité monétaire de compte et l'unité monétaire de paiement.

7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.

Les plis contenant les offres sont transmis, par lettre recommandée, avec avis de réception postale à :

Monsieur le Maire

MAIRIE

1, place de Château

69380 CHARNAY EN BEAUJOLAIS

ou remis contre récépissé à cette même adresse

Les candidats transmettent leur offre :

* sous pli cacheté portant les indications suivantes :

* coordonnées du soumissionnaire

* offre pour la construction du restaurant scolaire et de salles d'activités

* Le pli devra être remis avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement ou, s'il est envoyé par la poste, devra être parvenu avant cette même date

* L'envoi par voie électronique n'est pas autorisé

8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront consulter:

Olivier BERMOND

Architecte dplg

Architecte du Patrimoine

5, rue de Larvaux

69210 L'ARBRESLE

04 74 01 31 00

06 14 88 29 89

olivier.bermond@wanadoo.fr